

Arrêté portant délégation de fonction et de signature au 2ème Adjoint

Le Maire de CORBONOD,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-18,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 fixant à quatre le nombre des adjoints au maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Madame Anne-Marie VANET en qualité de deuxième Adjoint au maire,

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Madame Anne-Marie VANET, 2ème adjointe au maire, les attributions suivantes relatives aux affaires scolaires et périscolaire, à la jeunesse, au conseil municipal jeunes, au logement et aux ressources humaines,

ARRÊTE

Article 1^{er} : A compter du 21 mars 2026, Madame Anne-Marie VANET est déléguée, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour intervenir dans les domaines suivants :

- **Scolaire, périscolaire, jeunesse, conseil municipal jeunes** : délégation pour la gestion et le suivi des affaires scolaires, périscolaires, les questions et les projets concernant la jeunesse et la gestion et le suivi du conseil municipal jeunes.
- **Logement** : délégation portant sur les questions du logement.
- **Ressources humaines** : délégation pour la gestion des ressources humaines.

Article 2 :

L'adjoint délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et pourra signer tous les documents y ayant droit.

Article 3 : La signature de Madame Anne-Marie VANET, des pièces et actes correspondants aux domaines sus mentionnés devra être précédée de la formule suivante « par délégation du Maire ».

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La Sous-Préfecture de BELLEY ;
- Monsieur le Trésorier ;
- L'intéressé.

*Le Maire certifie
le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut
faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans
un délai de deux mois à compter de sa notification.*

Fait à CORBONOD, le 23 mars 2026.
Le Maire
Damien GUICHON

Notifié à l'intéressé le : 03/04/2026.

Signature

Anne-Daïve VANET.

